



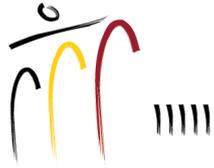
RAPPORT

CCE 2019-0440

**Actualisation du Rapport technique sur la marge maximale
disponible suite à la révision des prévisions d'inflation
et de croissance en février 2019**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





**Actualisation du Rapport technique sur la marge maximale
disponible suite à la révision des prévisions d'inflation
et de croissance en février 2019**

Introduction

Dans ses Perspectives économiques 2019-2024 publiées le 14 février 2019¹, le Bureau fédéral du Plan (BfP) a actualisé ses prévisions économiques. Il a notamment révisé significativement à la baisse ses prévisions en matière d'inflation par rapport à celles qui avaient été prises en compte pour le calcul de la marge maximale disponible dans le Rapport technique sur la marge maximale disponible pour l'évolution du coût salarial (ci-après dénommé Rapport technique 2018), publié le 16 janvier 2019.

Dans ses prévisions économiques d'hiver², la Commission européenne a également revu significativement à la baisse ses prévisions en matière de croissance économique.

Le Groupe des 10 a demandé au Secrétariat du Conseil Central de l'Economie d'estimer l'impact de ces nouvelles prévisions sur les paramètres de la loi de 1996.

1. Révision de l'indexation

Par rapport aux prévisions prises en compte dans le Rapport technique 2018, les prévisions d'inflation ont été révisées à la baisse de 0,2 points de pourcent en 2019 et en 2020 par le BfP.

Cette révision s'explique en grande partie par la baisse du prix du pétrole au cours des derniers mois. La baisse du prix du pétrole a essentiellement pour origine le ralentissement de l'activité économique mondiale³. Au moment de la publication du RT 2018, on pensait que ce ralentissement était d'ordre passager. Au vu des nouvelles informations disponibles, ce ralentissement semble beaucoup plus durable et c'est la raison pour laquelle les prévisions en matière de croissance économique et d'inflation ont été fortement revues à la baisse, non seulement par le BfP mais également par la Commission européenne⁴. La révision de l'inflation s'explique aussi par un élément plus spécifiquement belge à savoir la baisse du prix de l'électricité due au fait que les craintes de pénurie d'électricité pendant les mois d'hiver se sont à présent largement dissipées. Enfin, la révision prend en compte également le fait que l'indice des prix à la consommation était, en janvier, exceptionnellement bas.

Etant donné que dans le Rapport technique 2018, le calcul de la marge maximale disponible se basait également sur les prévisions d'inflation de la Banque nationale de Belgique (BNB), le secrétariat a demandé à celle-ci des prévisions actualisées d'inflation. La BNB réalise régulièrement de telles prévisions mais ne les publie pas systématiquement, et nous a communiqué celles réalisées ce mois de février même. Il en ressort que la prévision d'inflation est de 0,5 point de pourcent plus faible en 2019 par rapport au scénario pris en compte pour le Rapport technique 2018 (de 0,4 point pour l'indice santé), mais il n'y a pas de différence pour 2020.

¹ Bureau fédéral du Plan (2019) « Perspectives économiques 2019-2024. Version de février 2019 »

² European Commission (2019) "European Economic Forecast. Winter 2019 (Interim)", Institutional Paper 096, February 2019

³ EC (2019), Ibidem.

⁴ EC (2019), Ibidem.

Pour le calcul de la marge maximale disponible, ce n'est cependant pas l'inflation mais l'indexation qui est prise en compte. En effet, la marge maximale disponible est obtenue en diminuant la prévision d'évolution du coût salarial horaire dans les pays de référence de la prévision d'indexation, du terme de correction, et de la marge de sécurité. La révision des prévisions d'inflation modifie les prévisions en matière d'indexation puisque l'indexation dépend de l'augmentation de l'indice santé lissé⁵ qui lui-même est basé sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (c'est-à-dire l'inflation).

Tableau 1-1 : Révision des prévisions d'inflation, d'indice santé et d'indexation par le BfP (%)

	Rapport technique 2018		Perspectives économiques 2019-2024 (fév 2019)	
	2019	2020	2019	2020
Indice national prix consommation	1,80	1,60	1,60	1,40
Indice santé	1,90	1,60	1,70	1,50
Indexation	2,07	1,64	1,98	1,44

Sources: BfP

Tableau 1-2 : Révision des prévisions d'inflation, d'indice santé et d'indexation par la BNB (%)

	Rapport technique 2018		Actualisation février 2019	
	2019	2020	2019	2020
Indice national prix consommation	2,10	1,60	1,60	1,60
Indice santé	2,10	1,60	1,70	1,60
Indexation	2,21	1,62	2,00	1,40

Sources: BNB

Afin d'adapter la marge maximale disponible à ces nouvelles prévisions d'indexation, on prend la moyenne des prévisions d'indexation du BfP et de la BNB, suivant en cela la méthodologie utilisée dans le Rapport technique. La prévision d'indexation pour la période 2019-2020 est ainsi revue de -0,37 point de pourcent.

Tableau 1-3 : Révision de la prévision d'indexation (%)

	2019	2020	2019-2020
BfP RT 2018	2,07	1,64	3,74
BNB RT 2018	2,21	1,62	3,87
Moyenne RT 2018			3,81
BfP fév 2019	1,98	1,44	3,45
BNB fév 2019	2,00	1,40	3,43
Moyenne fév 2019			3,44
Révision fév 2019			-0,37

Sources: BfP, BNB

⁵ L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur actuelle de cet indice est obtenue par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé lissé est égal à la valeur moyenne des indices santé des 4 derniers mois. L'indexation des salaires dans le secteur privé a lieu lorsque l'indice santé lissé augmente d'un certain pourcentage, selon des modalités qui varient en fonction des différentes commissions paritaires.

2. Révision de la croissance du CSH dans les pays de référence

Comme expliqué au point précédent, la révision des prévisions d'inflation découle d'une révision plus générale du contexte conjoncturel. Les prévisions d'évolution du coût salarial horaire dans les pays de référence s'en trouveraient également modifiées si elles étaient publiées aujourd'hui. En effet, dans les modèles macroéconomiques utilisés pour les prévisions, l'évolution des salaires dépend généralement de l'inflation, du taux de chômage et de la productivité, paramètres qui dépendent de la conjoncture économique.

Malheureusement, aucune des prévisions de croissance du CSH utilisées dans le Rapport technique n'a été réestimée pour tenir compte du nouveau contexte conjoncturel. Pour estimer dans quelle mesure ces prévisions auraient été revues, on se base sur un rapport produit par le Bureau fédéral du Plan à la demande du Conseil Central de l'Economie en août 2012⁶. Ce rapport décrit les principaux impacts macroéconomiques d'une baisse de l'activité dans les pays de référence, sur base du modèle macro économétrique européen Némésis.

Les impacts décrits dans ce rapport résultent d'une baisse du PIB réel de 1% dans chacun des pays de référence. Pour estimer la révision à la baisse des prévisions du coût salarial dans les pays de référence en 2019 et 2020, on se base sur les révisions à la baisse des prévisions de croissance du PIB réel estimées par la CE.

Tableau 2-1: Calcul de la révision de la croissance du csh dans les pays de référence sur la période 2019-2020 (points de pourcent)

	Allemagne	Pays-Bas	France	Moy-3
Impact t (Némésis)	0,02	0,02	0,01	
Impact t+1 (Némésis)	0,23	0,32	0,35	
Révision PIB 2019 (CE)	-0,70	-0,70	-0,30	
Révision PIB 2020 (CE)	0,00	-0,10	-0,10	
Révision CSH 2019	-0,01	-0,01	0,00	
Révision CSH 2020	-0,15	-0,21	-0,10	
Révision CSH 2019-2020	-0,16	-0,23	-0,11	-0,15

Notes: Impact t = impact d'une modification de l'activité économique en t sur le coût salarial par tête en t; Impact t+1 = impact cumulé sur t et t+1 d'une modification de l'activité économique en t. Ex: aux Pays-Bas, l'impact de la révision de la croissance de 2019 sur la croissance du coût salarial par tête est, pour 2019, de $-0,7 \times 0,02 = -0,014$. Pour l'année 2020, l'impact de cette même révision est de $-0,7 \times (0,32 - 0,02) = -0,210$. A cela, il faut encore ajouter l'impact de la révision de 2020 sur la croissance du coût salarial de 2020: $-0,1 \times 0,02 = 0,002$. Au total, l'impact de révisions du PIB de 2019 et 2020 sur la croissance du CSH en 2019 et 2020 est de $-0,014 - 0,210 - 0,002 = -0,226$

Sources: BfP, CE, FMI

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2012), "Impacts macroéconomiques d'une baisse de l'activité chez les principaux partenaires de la Belgique. Une analyse avec le modèle macro-économétrique NEMESIS" (Document CCE-CRB 2012-0921B).

Sur base de ces impacts, la révision de la croissance des coût salariaux horaires en moyenne dans les trois pays de référence, sur la période 2019-2020, est de -0,15 points de pourcent. L'impact sur l'évolution des salaires dans les pays de référence est donc plus faible que l'impact sur l'indexation. Ceci s'explique par le fait que la conjoncture ne joue que très peu sur la croissance des salaires dans les pays de référence en 2019 puisqu'à l'heure actuelle, un grand nombre de conventions collectives ont déjà été conclues pour l'année 2019⁷ et ne seront pas, ou peu, révisées en fonction de la conjoncture. En Belgique, en revanche, l'indexation des salaires se fait sur base de l'inflation constatée. Une baisse de l'inflation se répercute donc quasi-totalement⁸ sur l'évolution du coût salarial en Belgique.

Il est à noter que les impacts du modèle Némésis sont basés sur des estimations économétriques effectuées sur la période 1992-2005⁹. La littérature économique montre que la dynamique des salaires a toutefois changé depuis la grande récession de 2008¹⁰. Plus précisément, il apparaît que la croissance des salaires durant la reprise économique post crise a été plus faible que ce à quoi on se serait attendu sur base de la relation historique entre croissance des salaires et activité économique. C'est particulièrement le cas pour l'Allemagne et les Pays-Bas, les deux pays qui affichent le surplus courant le plus élevé de l'UE¹¹. En Allemagne, la hausse des salaires bruts horaires entre 2014 et 2017 a été relativement faible au regard des tensions croissantes observées sur le marché du travail¹². Aux Pays-Bas, une politique de modération salariale a été mise en œuvre depuis la crise de 2008 et la croissance des salaires est restée faible jusqu'en 2017 malgré le regain de l'inflation, un faible taux de chômage et un taux d'emploi vacant élevé¹³.

Dans ce contexte, la reprise de la croissance des salaires prévue pour la période 2019-2020 en Allemagne et aux Pays-Bas a des allures de rattrapage par rapport au passé (elle a lieu dans un contexte de forte mobilisation des travailleurs aux Pays-Bas, et de recommandations répétées du conseil européen pour élever le pouvoir d'achat en Allemagne¹⁴). Il n'est donc pas sûr que la révision à la baisse de la conjoncture ait un effet aussi marqué sur les salaires que ce que prévoit le modèle Némésis, estimé avant la crise. Il est dès lors plus raisonnable de considérer les impacts du modèle Némésis comme une borne maximum. Il est toutefois fort peu probable que la révision de la conjoncture n'affecte pas du tout la prévision en matière d'évolution des salaires dans les pays de référence. L'impact de la révision de la conjoncture sur l'évolution des salaires dans les pays de référence pourrait donc se situer à mi-chemin entre 0 et -0,15, c'est-à-dire -0,075.

⁷ Voir le chapitre 4 « Evolution récente des salaires et contexte de la négociation salariale dans les trois pays de référence » dans CCE (2019), « Rapport technique sur la marge maximale disponible pour l'évolution du coût salarial » (CCE 2019-0101).

⁸ Pas totalement puisque c'est l'évolution de l'indice santé lissé qu'il faut prendre en compte.

⁹ Voir le manuel du modèle Némésis : http://www.erasme-team.eu/files/Manual_Part_I.pdf

¹⁰ Voir notamment European Commission (2018), "Wage dynamics in the EMU", Quarterly Report on the Euro Area, Volume 17 No 3, pp 9-26.

¹¹ EC (2018), *ibidem*.

¹² CCE (2019), *ibidem*.

¹³ CCE (2019), *ibidem*.

¹⁴ CCE (2019), *ibidem*.

3. Adaptation de la marge maximale disponible

Le tableau ci-dessous présente la marge maximale disponible adaptée suite à la révision de la prévision d'indexation et de la croissance du CSH dans les pays de référence.

Tableau 3-1 : Adaptation de la marge maximale disponible

	RT 2018	Révision	feb/19
Prévision croissance CSH pays de référence	5,64	-0,07	5,56
Prévision indexation	3,81	-0,37	3,44
Terme de correction	0,52	-	0,52
Marge de sécurité	0,50	-	0,50
Marge maximale disponible	0,80	0,30	1,10